

## RAPPORT AUX ACTIONNAIRES

### Deuxième Trimestre Terminé le 28 février 2005

#### FAITS SAILLANTS

(en milliers \$, sauf les pourcentages et les données par action)	Trimestres terminés les (non vérifiés)			Semestres terminés les (non vérifiés)		
	28 février 2005	29 février 2004 (redressé <sup>(1)</sup> )	% variation	28 février 2005	29 février 2004 (redressé <sup>(1)</sup> )	% variation
Produits d'exploitation	138 389 \$	131 574 \$	5,2	274 155 \$	261 063 \$	5,0
Bénéfice d'exploitation avant amortissement	55 297	50 413	9,7	108 491	97 627	11,1
Bénéfice net (perte nette)	5 613	588	--	9 440	(40 515)	--
Flux de trésorerie générés par l'exploitation	41 675 \$	35 278 \$	18,1	80 867 \$	67 160 \$	20,4
Moins :						
Acquisition d'immobilisations et augmentation des charges reportées	<u>29 941</u>	<u>22 357</u>	33,9	<u>53 720</u>	<u>42 561</u>	26,2
Flux de trésorerie nets <sup>(2)</sup>	11 734	12 921	(9,2)	27 147	24 599	10,4
Données par action						
Bénéfice net (perte nette) de base	0,14 \$	0,01 \$	--	0,24 \$	(1,02) \$	--
Flux de trésorerie générés par l'exploitation	1,04	0,88	18,2	2,02	1,68	20,2

(1) Durant le troisième trimestre de l'exercice 2004, Cogeco Câble a adopté de nouvelles normes comptables concernant le moment de la constatation des produits d'exploitation et de certaines charges liées à ces derniers ainsi que le classement de certains éléments à titre de produits, de charges ou de coûts capitalisés. Ces modifications ont été apportées rétroactivement tel qu'il est permis par les abrégés des délibérations 141 et 142 publiés par le Comité sur les problèmes nouveaux (CPN) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). Une description détaillée de ces nouvelles normes comptables appliquées de façon rétroactive figure à la section « Conventions et estimations comptables » dans la rubrique « Rapport de gestion » ci-jointe.

(2) Les flux de trésorerie nets sont définis comme les flux de trésorerie générés par l'exploitation moins les acquisitions d'immobilisations (incluant les acquisitions d'immobilisations en vertu de contrats de location-acquisition – selon la note 7 b) des états financiers ci-joints – qui ne sont pas reflétées dans les états des flux de trésorerie) et l'augmentation des charges reportées. L'expression « flux de trésorerie nets » n'est pas définie selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) et devrait être traitée comme telle.

## RAPPORT DE GESTION

Certains énoncés dans de rapport peuvent représenter des énoncés de nature prospective comportant des risques et des incertitudes. Les résultats futurs seront influencés par un certain nombre de facteurs liés à la technologie, aux marchés, à la concurrence et à la réglementation y compris ceux décrits dans la section «Facteurs de risques et incertitudes » du présent rapport de gestion et de celui de l'exercice 2004 de la Société. En conséquence, les résultats réels pourraient différer de façon sensible des prévisions exprimées ou sous-entendues par ces énoncés de nature prospective.

Ce rapport doit être lu conjointement avec les états financiers de la Société et les notes complémentaires, préparés conformément aux PCGR du Canada et le rapport de gestion inclus dans le rapport annuel de la Société. Dans le présent rapport, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

### STATISTIQUES SUR LES CLIENTS

	Ajouts nets (pertes nettes)						% de pénétration <sup>(1)</sup>	
	28 février 2005	Deuxième trimestre		Premier semestre		28 février	29 février	
		2005	2004	2005	2004	2005	2004	
Unités de service <sup>(2)</sup>	1 343 673	24 419	26 008	66 356	63 568			
Clients du service de base	830 847	(751)	1 552	6 992	8 791			
Clients du service Internet à haute vitesse <sup>(3)</sup>	274 606	12 781	12 610	29 580	30 049	37,9	32,3	
Décodeurs numériques <sup>(4)</sup>	279 223	17 310	14 781	39 152	30 398	34,3	26,3	

(1) En pourcentage des clients du service de base là où le service est offert.

(2) Incluant les clients du service de base, des services Internet et numérique.

(3) Incluant les commandes en cours, le nombre de clients serait de 276 682 au 28 février 2005 comparativement à 264 064 au 30 novembre 2004. Les clients souscrivant seulement au service Internet étaient de 56 824 au 28 février 2005 comparativement à 54 584 au 30 novembre 2004.

(4) 74 % des décodeurs au 28 février 2005 ont été achetés comparativement à 84 % à la même période l'an dernier.

Au second trimestre, les unités de service ont augmenté en raison d'une forte demande pour les services numériques et l'Internet à haute vitesse. La croissance plus importante qu'anticipée du nombre de clients du service numérique est principalement attribuable au succès de l'attrayant programme de location de terminaux numériques qui a été lancé au quatrième trimestre de l'exercice 2004 et le lancement du service de vidéo-sur-demande par abonnement à la plupart de nos clients souscrivant au service de la télévision payante en novembre et décembre derniers. La direction a révisé à la hausse l'ajout de terminaux numériques, tel que décrit dans la section « Projections financières pour l'exercice 2005 », en raison de la forte demande au premier semestre et des améliorations suivantes au service numérique :

- En janvier, Fox News a été ajouté au service numérique en Ontario.
- En février, la programmation haute définition (HD) a été lancée au Québec et est maintenant disponible à 88 % de la clientèle de Cogeco Câble.
- En février, Cogeco Câble a annoncé une entente pluriannuelle avec Sony Pictures Television International qui, avec plusieurs autres fournisseurs de programmation de vidéo-sur-demande, représentent près de 50 % des entrées au guichet au Canada.

Les ajouts à la clientèle du service Internet à haute vitesse au second trimestre ont légèrement augmenté en raison des initiatives suivantes :

- Le service *Mini* est offert aux nouveaux clients plus soucieux d'économie depuis juillet en Ontario et depuis janvier au Québec.
- Des services de sécurité gratuits sont maintenant offerts à tous les clients des forfaits *Standard* et *Pro* d'Internet en Ontario et seront offerts au Québec au cours du troisième trimestre.

Le nombre de clients du service de base a légèrement diminué au deuxième trimestre. Par contre, Cogeco Câble ne modifie pas ses projections de l'exercice 2005 et prévoit gagner jusqu'à 2 500 clients du service de base étant donné que 6 992 nouveaux clients se sont ajoutés au premier semestre.

## CONVENTIONS ET ESTIMATIONS COMPTABLES

### Constatation des produits d'exploitation

Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2004, Cogeco Câble a adopté les abrégés des délibérations 141 et 142 du CPN de l'ICCA, publiés en décembre 2003, concernant le moment de la constatation des produits d'exploitation et de certaines charges liées à ces derniers ainsi que le classement de certains éléments à titre de produits, de charges ou de coûts capitalisés. Par conséquent, Cogeco Câble a adopté les modifications suivantes de façon rétroactive :

- Les produits liés à l'installation sont dorénavant reportés et amortis sur la durée de vie moyenne de l'abonnement d'un client, soit quatre ans. Auparavant, ces produits étaient constatés immédiatement car ils représentaient un recouvrement partiel des frais directs de vente engagés. À la facturation, la portion des produits non gagnés est comptabilisée à titre de produits reportés et perçus d'avance.
- Les coûts de rebranchement des clients sont dorénavant comptabilisés à titre de charges reportées jusqu'à concurrence du montant des produits générés par l'activité de rebranchement, qui sont inclus dans les produits liés à l'installation, et amortis sur la durée de vie moyenne de l'abonnement d'un client, soit quatre ans. Auparavant, ces frais qui comprennent le matériel, la main-d'oeuvre directe et certains frais généraux, étaient capitalisés à titre d'immobilisations et généralement amortis sur une période de cinq ans.
- Les produits d'exploitation liés à la vente d'appareils résidentiels à prix subventionné, qui étaient auparavant comptabilisés à titre de recouvrement partiel des coûts, sont maintenant comptabilisés à titre de produits d'exploitation avec un montant équivalent enregistré à titre de charges d'exploitation.
- La tranche des frais de publicité engagés pour accroître la clientèle des services numérique et Internet à haute vitesse, qui était auparavant comptabilisée à titre de charges reportées, est maintenant enregistrée à titre de charges d'exploitation.

Les changements sus-mentionnés ont eu les incidences suivantes sur les résultats financiers des deuxième trimestre et premier semestre de l'exercice financier 2004 :

Période se terminant le 29 février 2004  (en milliers \$, sauf les pourcentages et les données par action)	Trimestre		Semestre	
	Avant le redressement	Après le redressement	Avant le redressement	Après le redressement
Produits d'exploitation	129 039 \$	131 574 \$	257 111 \$	261 063 \$
Bénéfice d'exploitation avant amortissement	51 897	50 413	102 129	97 627
<i>Marge d'exploitation</i>	40,2 %	38,3 %	39,7 %	37,4 %
Amortissement	31 314	32 355	73 594	75 668
Impôts sur les bénéfices	3 495	2 703	36 809	32 802
Bénéfice net (perte nette)	2 321	588	(37 946)	(40 515)
Bénéfice net (perte nette) de base par action	0,06	0,01	(0,95)	(1,02)

## **Amortissement des éléments d'actifs à long terme**

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2004, la Société a révisé la durée de vie utile de ses terminaux numériques et modems câble et de certains autres éléments d'actifs à long terme. La durée de vie utile des terminaux numériques a été réduite, passant de sept à cinq ans tandis que celle des modems câble a été ramenée de sept à trois ans. Ces changements d'estimations comptables, appliqués de manière prospective, ont augmenté la dépense d'amortissement de 14 millions \$ au premier trimestre de l'exercice 2004.

## **Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations**

En mars 2003, l'ICCA a publié le chapitre 3110, *Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations*, lequel vise à fournir des directives sur la constatation, la mesure et la présentation du passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et des coûts connexes. Certains contrats de location comportent des clauses exigeant que Cogeco Câble démantèle les installations ou enlève les équipements dans l'éventualité où le contrat de location ne serait pas renouvelé. Cependant, la Société prévoit renouveler la majorité de ses contrats de location relatifs à la continuité d'exploitation du réseau de câblodistribution et conséquemment, l'obligation liée au démantèlement, s'il y a lieu, est considérée non matérielle aux états financiers consolidés. Dans l'éventualité improbable où certains de ces contrats de location ne seraient pas renouvelés, il serait difficile d'estimer une obligation étant donné le large éventail de dates d'expiration potentielles de ces contrats de location.

## **Entités à détenteurs de droits variables**

En juin 2003, l'ICCA a publié une nouvelle note d'orientation concernant la comptabilité (« NOC-15 »), *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables*, qui définit les entités à détenteurs de droits variables comme étant des entités dont le montant des investissements en instruments de capitaux propres n'est pas suffisant ou dont les investisseurs ne réunissent pas toutes les caractéristiques essentielles au contrôle. La note d'orientation fournit des directives pour déterminer si une entité est une entité à détenteurs de droits variables ou non, et, le cas échéant, qui devrait consolider cette entité. Au cours du deuxième trimestre, la Société a terminé son évaluation et a conclu qu'elle ne possédait pas d'entités à détenteurs de droits variables.

Aucun autre changement important n'a été apporté, depuis le 31 août 2004, aux principales conventions et estimations comptables cruciales telles qu'elles sont décrites dans le rapport de gestion de l'exercice 2004 de la Société.

## **OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

Cogeco Câble est une filiale de COGECO, qui détient 39,3 % des actions de participation de la Société. Aux termes d'une convention de gestion, la Société paie à COGECO des honoraires mensuels de gestion correspondant à 2 % du total de ses produits d'exploitation en contrepartie de certains services de direction, d'administration et de planification stratégique et financière, juridiques, réglementaires et d'autres services. Pour l'exercice 2005, les frais de gestion ont été fixés à un maximum de 8,2 millions \$. Cogeco Câble a octroyé 38,397 options d'achat d'actions aux employés de COGECO inc. au cours du premier trimestre de l'exercice 2004 et aucune au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2004 comparativement à 34,237 et 13,800 au cours du premier et deuxième trimestre de l'exercice 2004 respectivement. De plus amples détails concernant la convention de gestion et les options d'achat d'actions octroyées aux employés de COGECO inc. sont fournis dans le rapport de gestion 2004 de la Société. Aucune autre opération entre apparentés importante n'a été conclue au cours des premiers semestres des exercices 2004 et 2005.

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION

(en milliers \$, sauf les pourcentages)	Trimestres terminés les			Semestres terminés les		
	28 février 2005	29 février 2004 (redressé)	% variation	28 février 2005	29 février 2004 (redressé)	% variation
Produits d'exploitation	138 389 \$	131 574 \$	5,2	274 155 \$	261 063 \$	5,0
Charges d'exploitation	80 328	78 576	2,2	160 185	158 289	1,2
Honoraires de gestion - COGECO inc.	2 764	2 585	6,9	5 479	5 147	6,5
Bénéfice d'exploitation avant amortissement	55 297	50 413	9,7	108 491	97 627	11,1
Marge d'exploitation	40,0%	38,3 %		39,6%	37,4 %	

### ***Produits d'exploitation***

Les produits d'exploitation au deuxième trimestre ont augmenté de 6,8 millions \$, soit 5,2 %, par rapport à la même période l'an dernier. La croissance des produits d'exploitation au deuxième trimestre et au premier semestre découle principalement de la hausse des tarifs du service de base et du taux de pénétration accru des services Internet à haute vitesse, comme il est mentionné dans la section « Statistiques sur les clients ». Avec prise d'effet le 15 juin en Ontario et le 1<sup>er</sup> août 2004 au Québec, une hausse moyenne du tarif mensuel d'environ 0,74 \$ par client du service analogique de base a été appliquée. Une hausse des tarifs de base du service numérique de 4 \$ par mois est également entrée en vigueur au Québec. De plus, les tarifs mensuels du forfait de télévision payante ont augmenté de 3 \$, et d'autres hausses tarifaires restreintes liées aux services facultatifs ont été appliquées en Ontario.

### ***Charges d'exploitation***

Au deuxième trimestre et au premier semestre, les frais d'affiliation ont diminué par rapport aux mêmes périodes de l'exercice 2004. Cette diminution est attribuable, en partie, à une baisse des frais de transport IP malgré une croissance à deux chiffres du nombre de clients du service Internet à haute vitesse depuis l'an dernier.

Les autres charges d'exploitation ont augmenté au deuxième trimestre et au premier semestre comparativement aux mêmes périodes l'an dernier. Les dépenses liées au service à la clientèle ont augmenté aux premier et deuxième trimestres en raison d'une croissance des unités de service de 7,6 % et de 7,3 % respectivement. Des frais de marketing et ventes supplémentaires ont été engagés au deuxième trimestre afin de promouvoir davantage les services offerts par Cogeco Câble.

### ***Bénéfice d'exploitation avant amortissement***

Le bénéfice d'exploitation avant amortissement s'est accru de 9,7 % au deuxième trimestre comparativement à la même période de l'exercice 2004, en raison de l'augmentation des produits d'exploitation et de la baisse des frais d'affiliation. La marge d'exploitation de Cogeco Câble est passée de 38,3 % à 40 %.

**CHARGES FIXES**

(en milliers \$, sauf les pourcentages)	Trimestres terminés les			Semestres terminés les		
	28 février 2005	29 février 2004	%	28 février 2005	29 février 2004	%
		(redressé)	variation		(redressé)	variation
Amortissement	31 988 \$	32 355 \$	(1,1)	64 232 \$	75 668 \$	(15,1)
Charges financières	13 840 \$	14 767 \$	(6,3)	27 734 \$	29 672 \$	(6,5)

L'amortissement au premier semestre a totalisé 64,2 millions \$ comparativement à 61,7 millions \$ pour la même période l'an dernier, en excluant l'incidence d'une augmentation de l'amortissement associée à une modification de la durée de vie utile des appareils résidentiels et de certains autres actifs à long terme. La hausse de l'amortissement au premier semestre découle principalement des acquisitions d'immobilisations liées aux services numériques.

La diminution des charges financières est essentiellement attribuable à une réduction de l'endettement (défini comme l'endettement bancaire et la dette à long terme) au cours du premier semestre comparativement à la même période l'an dernier. Cette réduction de l'endettement découle des flux de trésorerie nets générés.

**IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES**

Les impôts sur les bénéfices pour le deuxième trimestre se sont établis à 3,9 millions \$ par rapport à 2,7 millions \$ pour la même période l'an dernier. Les impôts sur les bénéfices pour le premier semestre se sont établis à 7,1 millions \$ comparativement à 5,2 millions \$ pour la même période l'an dernier, en excluant l'incidence d'ajustements hors caisse des impôts décrite ci-dessous. L'augmentation des impôts sur les bénéfices est principalement imputable à la croissance du bénéfice d'exploitation avant amortissement.

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2004, le gouvernement ontarien a annoncé que les taux d'imposition des entreprises augmenteraient pour s'établir à 14 % avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2004. Avant cette annonce, le taux d'imposition devait reculer pour passer de 11 % en 2004 à 8 % en 2007. Par conséquent, des ajustements hors caisse de 32,5 millions \$ ont été enregistrés à titre de passifs d'impôts futurs au premier trimestre de l'exercice 2004. Ce montant a été partiellement compensé par une réduction hors caisse des impôts futurs de 4,9 millions \$ pour le premier trimestre de l'exercice 2004. Cette réduction des impôts futurs était liée à la baisse de la valeur comptable des appareils résidentiels et de certains autres actifs à long terme.

**BÉNÉFICE (PERTE) NET(TE)**

Le bénéfice net pour le deuxième trimestre s'est chiffré à 5,6 millions \$, soit 0,14 \$ par action, comparativement à 0,6 millions \$, ou 0,01 \$ par action, pour la même période l'an dernier. La perte nette de 40,5 millions \$ au premier semestre de l'exercice 2004 est attribuable aux ajustements hors caisse pour l'amortissement et les impôts sur les bénéfices totalisant 41,6 millions \$, comme il a été mentionné précédemment. Excluant ces éléments, la Société aurait enregistré un bénéfice net de 1,1 millions \$ au premier semestre de l'exercice 2004 comparativement à 9,4 millions \$ au premier semestre de l'exercice 2005.

## FLUX DE TRÉSORERIE ET LIQUIDITÉS

(en milliers \$)	Trimestres terminés les		Semestres terminés les	
	28 février 2005	29 février 2004 (redressé)	28 février 2005	29 février 2004 (redressé)
<b>Activités d'exploitation</b>				
Flux de trésorerie générés par l'exploitation	41 675 \$	35 278 \$	80 867 \$	67 160 \$
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement et de la portion long terme des produits reportés et perçus d'avance	10 552	3 384	(22 454)	(28 662)
	<u>52 227</u> \$	<u>38 662</u> \$	<u>58 413</u> \$	<u>38 498</u> \$
<b>Activités d'investissement <sup>(1)</sup></b>	<u>(29 916)</u> \$	<u>(22 330)</u> \$	<u>(53 693)</u> \$	<u>(42 435)</u> \$
<b>Activités de financement</b>	<u>(22 311)</u> \$	<u>(16 332)</u> \$	<u>(4 720)</u> \$	<u>3 937</u> \$

(1) Excluant les acquisitions d'immobilisations en vertu de contrats de location-acquisition.

Au deuxième trimestre, les flux de trésorerie générés par l'exploitation ont dépassé de 6,4 millions \$, ou 18,1 %, ceux de l'an dernier, en raison principalement de la croissance du bénéfice d'exploitation avant amortissement. La variation des éléments hors caisse du fonds de roulement et de la portion long terme des produits reportés et perçus d'avance a entraîné une entrée de fonds additionnelle comparativement à l'an dernier étant donné que l'accroissement des créiteurs et charges à payer était plus important.

Les activités d'investissement, incluant les acquisitions d'immobilisations segmentées selon les normes établies par la National Cable Television Association (NCTA), sont les suivantes :

(en milliers \$)	Trimestres terminés les		Semestres terminés les	
	28 février 2005	29 février 2004 (redressé)	28 février 2005	29 février 2004 (redressé)
Équipement à l'abonné <sup>(1)</sup>	15 386 \$	3 844 \$	26 690 \$	10 216 \$
Infrastructure graduelle	2 801	4 780	5 206	6 093
Extensions de réseaux	1 991	2 723	4 768	4 943
Modernisation/reconstruction	5 938	4 027	10 384	7 902
Immobilisations de soutien	693	1 661	1 335	2 629
Total des acquisitions d'immobilisations <sup>(2)</sup>	<u>26 809</u> \$	<u>17 035</u> \$	<u>48 383</u> \$	<u>31 783</u> \$
Charges reportées	3 132	5 322	5 337	10 778
Autres	(25)	--	(27)	--
Total des activités d'investissement	<u>29 916</u> \$	<u>22 357</u> \$	<u>53 693</u> \$	<u>42 561</u> \$

(1) Inclut principalement les terminaux numériques et modems câble mais également les nouveaux branchements de clients et ceux de remplacement.

(2) Inclut les contrats de location-acquisition qui ne sont pas inclus dans les états des flux de trésorerie.

Le nombre de terminaux numériques loués par les clients de Cogeco Câble a augmenté grâce à plusieurs initiatives décrites dans la section « Statistiques clients » ci-dessus. Par conséquent, la baisse des charges reportées est attribuable à de plus faibles subsides sur équipements étant donné que la plupart des nouveaux clients du service numérique ont opté pour la location de leurs terminaux. De plus, la hausse des acquisitions d'immobilisations est principalement liée à une augmentation des achats de terminaux numériques qui sont ultérieurement loués à la clientèle.

Les flux de trésorerie nets générés, qui se chiffrent à 11,7 millions \$ pour le deuxième trimestre et à 27,1 millions \$ pour le premier semestre, découlent de l'augmentation des flux de trésorerie générés par l'exploitation partiellement contrebalancée par la hausse des acquisitions d'immobilisations.

Au deuxième trimestre, la dette à long terme et l'endettement bancaire ont diminué de 21,8 millions \$, essentiellement en raison des flux de trésorerie nets de 11,7 millions \$ et de l'augmentation de 10,6 millions \$ des éléments hors caisse du fonds de roulement et de la portion long terme des produits reportés et perçus d'avance. Pour la même période l'an dernier, la dette à long terme et l'endettement bancaire ont diminué de 16,5 millions \$, principalement en raison des flux de trésorerie nets de 12,9 millions \$ et de la hausse de 3,4 millions \$ des éléments hors caisse du fonds de roulement et de la portion long terme des produits reportés et perçus d'avance. Un dividende de 0,02 \$ par action pour les actions subalternes à droit de vote et les actions à droits de vote multiples, totalisant 0,8 million \$, a été payé durant le deuxième trimestre de l'exercice 2005 et aucun dividende n'a été payé durant l'exercice 2004.

Au premier semestre, la baisse de 3,8 millions \$ du niveau d'endettement est essentiellement imputable à des flux de trésorerie nets de 27,1 millions \$ partiellement contrebalancés par une baisse de 22,5 millions \$ des éléments hors caisse du fonds de roulement et de la portion long terme des produits reportés et perçus d'avance. Pour la même période l'an dernier, la dette à long terme et l'endettement bancaire ont augmenté de 3,8 millions \$, principalement en raison de la diminution de 28,7 millions \$ des éléments hors caisse du fonds de roulement ainsi que de la portion long terme des produits reportés et perçus d'avance partiellement contrebalancée par des flux de trésorerie nets de 24,6 millions \$. Des dividendes totalisant 1,6 millions \$ ont été versés au premier semestre de l'exercice 2005 et aucun dividende n'a été payé durant l'exercice 2004.

Au 28 février 2005, la Société avait utilisé une tranche de 45 millions \$ de son crédit à terme de 270 millions \$. Considérant les clauses restrictives du financement bancaire, Cogeco Câble aurait pu utiliser la totalité du montant autorisé en vertu du crédit à terme. À l'avenir, Cogeco Câble s'attend à générer des flux de trésorerie nets plus élevés et ainsi réduire ses ratios d'endettement.

## **DÉCLARATION DE DIVIDENDES**

Lors de sa réunion du 8 avril 2005, le conseil d'administration de Cogeco Câble a déclaré un dividende trimestriel de 0,02 \$ par action pour les actions subalternes à droit de vote et les actions à droits de vote multiples qui sera payé le 6 mai 2005 aux actionnaires inscrits le 22 avril 2005.

## **SITUATION FINANCIÈRE**

Depuis le 31 août 2004, les variations importantes au bilan incluent les créditeurs et charges à payer. Les créditeurs et charges à payer ont diminué de 24,7 millions \$ en raison de l'utilisation du fonds de roulement étroitement gérée à la fin de l'exercice financier.

Le tableau suivant présente une description des données liées aux actions de Cogeco Câble au 28 février 2005.

	Nombre d'actions/ d'options	Montant (000 \$)
<b>Actions ordinaires</b>		
Actions à droits de vote multiples	15 691 100	98 346
Actions subalternes à droit de vote	24 285 114	531 743
<b>Options d'achat d'actions subalternes à droit de vote</b>		
Options en cours	599 095	
Options pouvant être levées	323 000	

Dans le cours normal de ses activités, Cogeco Câble a contracté des obligations financières principalement sous forme de dette à long terme, de contrats de location-exploitation, de contrats de location-acquisition et de garanties. Les obligations de Cogeco Câble, décrites dans le rapport de gestion de l'exercice 2004, n'ont subi aucun changement important depuis le 31 août 2004.

## GESTION DU CHANGE

Cogeco Câble a conclu des conventions d'échange de devises en vue de fixer les paiements d'intérêt et de capital sur les billets garantis de premier rang de 150 millions \$ US. Grâce à ces conventions, le taux annuel du coupon américain, soit 6,83 %, est converti en taux d'intérêt annuel fixe moyen de 7,254 % en dollars canadiens. Le cours du change applicable au capital de la dette a été fixé à 1,5910 \$ CA. Les montants dus en vertu des billets garantis de premier rang, série A d'une valeur de 150 millions \$ US ont augmenté de 7,1 millions \$ CA au cours du deuxième trimestre. Cette hausse est attribuable à la dépréciation du dollar canadien. Étant donné que les billets garantis de premier rang, série A sont complètement couverts, la hausse est entièrement contrebalancée par une baisse du crédit reporté décrit à la note 4 des états financiers intermédiaires du deuxième trimestre. Ce crédit reporté de 53,6 millions \$ représente l'écart entre le cours du change à la fin du trimestre et celui prévu dans les conventions d'échange de devises qui fixent les paiements d'intérêts et de capital sur les billets garantis de premier rang, série A.

## PROJECTIONS FINANCIÈRES POUR L'EXERCICE 2005

Suite à la forte demande des terminaux numériques au cours des six premiers mois et à plusieurs nouveaux services offerts récemment, Cogeco Câble a révisé à la hausse ses projections relatives aux ajouts de terminaux numériques d'une fourchette de 40 000 à 45 000 à un nouvel intervalle de 55 000 à 60 000. Conséquemment, Cogeco Câble devra acheter plus de terminaux numériques et augmente sa projection d'acquisition d'immobilisations de 114 millions \$ à 119 millions \$. La demande pour les terminaux HD/ENP (enregistreur numérique personnel) devrait représenter environ le tiers de la demande supplémentaire.

Au cours du quatrième trimestre, Cogeco Câble procédera à des hausses tarifaires mensuelles d'au plus 2,50 \$ par client et d'en moyenne 0,50 \$ par client du service de base en Ontario et au Québec. Les hausses tarifaires n'auront pas d'incidence importante sur les résultats financiers de l'exercice 2005. De plus, comme les facteurs économiques et sectoriels décrits dans le rapport de gestion de l'exercice 2004 ont peu changé, la direction maintient ses projections de résultats financiers ainsi que ses projections de clients du service de base et d'Internet à haute vitesse.

Cogeco Câble maintient également sa prévision de flux de trésorerie nets entre 45 millions \$ et 50 millions \$.

Cogeco Câble prévoit lancer un service de téléphonie numérique au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2005 dans certains marchés. Comme le plan d'affaires n'est pas complété, les projections financières ne tiennent pas compte des produits et des charges d'exploitation pouvant résulter de ce service. Cependant, les acquisitions initiales d'immobilisations au montant de 5 millions \$ ont été incluses dans les projections.

## **FACTEURS DE RISQUES ET INCERTITUDES**

En 2004, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes a modifié les règles régissant le statut de distribution des chaînes TSN (The Sports Network) et RDS (Réseau des sports). À la suite de cette décision, Cogeco Câble a signé en mars 2005 une nouvelle entente d'affiliation pluriannuelle pour continuer la distribution de ces chaînes de télévision spécialisée au volet de base pour ses réseaux respectivement en Ontario pour TSN et au Québec pour RDS. La hausse des tarifs de gros, sous cette nouvelle entente, n'aura pas d'incidence matérielle sur le total des frais d'affiliation versés par Cogeco Câble.

Après des années de négociations et de procédures judiciaires avec les entreprises de distribution d'électricité de l'Ontario, l'Association canadienne de télévision par câble a demandé à la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO), au nom de ses membres, que soient établis les tarifs relatifs aux poteaux des entreprises de distribution d'électricité que la CEO régit en Ontario. En mars 2005, la CEO a rendu son jugement fixant le tarif annuel par attache poteau à 22,35 \$. Cette décision n'aura pas d'incidence matérielle sur le niveau général des frais d'exploitation.

Les autres acteurs de risques et les incertitudes auxquels Cogeco Câble fait face, décrits dans le rapport de gestion de l'exercice 2004 de la Société, n'ont pas fait l'objet de changement important.

## **RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Ce rapport de gestion a été préparé le 8 avril 2005. Des renseignements supplémentaires se rapportant à la Société, y compris sa notice annuelle, sont disponibles sur le site Internet de SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## **AU SUJET DE COGECO CÂBLE**

Cogeco Câble se classe au deuxième rang des câblodistributeurs en Ontario et au Québec et au quatrième rang au Canada sur le plan du nombre de clients du service de base. Cogeco Câble procure environ 1 344 000 unités de service à environ 1 435 000 foyers câblés dans les territoires servis. Grâce à son réseau bidirectionnel à large bande passante, Cogeco Câble fournit à sa clientèle résidentielle et commerciale des services vidéo et audio, tant analogiques que numériques, ainsi que des services d'accès Internet à haute vitesse. Les actions à droit de vote subalterne de Cogeco Câble (CCA.SV) sont inscrites à la Bourse de Toronto.

**(s) Jan Peeters**

---

**Jan Peeters**

Président du conseil

**(s) Louis Audet**

---

**Louis Audet**

Président et chef de la direction

**Cogeco Câble inc.**

Montréal (Québec)

8 avril 2005

## Renseignements financiers trimestriels complémentaires

Trimestres terminés les	28 février		29 février		30 novembre		31 août		31 mai	
	2005	2004	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003
(000 \$, sauf les pourcentages et les données par action)		(redressé)		(redressé)				(redressé)		(redressé)
Produits d'exploitation	138 389	\$ 131 574	\$ 135 766	\$ 129 489	\$ 133 053	\$ 126 483	\$ 132 364	\$ 122 473	\$	
Bénéfice d'exploitation avant amortissement	55 297	50 413	53 194	47 214	54 290	48 249	51 329	44 513		
Marge d'exploitation	40,0	% 38,3	% 39,2	% 36,5	% 40,8	% 38,1	% 38,8	% 36,3	%	%
Amortissement	31 988	32 355	32 244	43 313	32 476	28 989	32 070	27 614		
Charges financières	13 840	14 767	13 894	14 905	13 871	14 704	14 414	15 396		
Impôts sur les bénéfices	3 856	2 703	3 229	30 099	1 474	2 390	2 993	1 471		
Bénéfice net (perte nette)	5 613	588	3 827	(41 103)	6 469	2 166	1 852	32		
Flux de trésorerie générés par l'exploitation	41 675	35 278	39 192	31 882	41 025	32 573	36 593	28 722		
Bénéfice net (perte nette) par action	0,14	\$ 0,01	\$ 0,10	\$ (1,03)	\$ 0,16	\$ 0,05	\$ 0,05	\$ 0,00	\$	\$

Les résultats d'exploitation de Cogeco Câble ne sont généralement pas soumis à des variations saisonnières importantes. Toutefois, la perte de clients du service de base est généralement plus importante et l'ajout de clients du service Internet à haute vitesse est généralement plus faible au troisième trimestre parce que les étudiants quittent leur campus à la fin de l'année scolaire. Cogeco Câble offre ses services dans plusieurs villes qui ont des universités ou des collèges comme Kingston, Windsor, St. Catharines, Hamilton, Peterborough, Trois-Rivières et Rimouski. De plus, la marge d'exploitation du quatrième trimestre est en général plus élevée étant donné que des honoraires de gestion plus faibles sont versés à COGECO inc. En vertu de la convention de gestion, Cogeco Câble verse des honoraires correspondant à 2 % du total de ses produits d'exploitation sous réserve d'un montant maximal. Étant donné que le montant maximal a été atteint au début du quatrième trimestre des exercices 2004 et 2003, Cogeco Câble a versé moins d'honoraires de gestion au cours de celui-ci.

La perte nette importante du premier trimestre de l'exercice 2004 est attribuable aux ajustements hors caisse de l'amortissement et des impôts sur les bénéfices qui se sont chiffrés à 41,6 millions \$. Ces ajustements hors caisse sont présentés aux rubriques « Charges fixes » et « Impôts sur les bénéfices ».

**COGECO CÂBLE INC.**  
**Statistiques sur les clients**

- 13 -

	28 février 2005	31 août 2004
<b><i>Foyers câblés</i></b>		
Ontario	979 964	972 964
Québec	454 945	450 292
	<b>1 434 909</b>	<b>1 423 256</b>
<b><i>Unités de service</i></b>		
Ontario	974 646	923 046
Québec	369 027	354 271
	<b>1 343 673</b>	<b>1 277 317</b>
<b><i>Clients du service de base</i></b>		
Ontario	589 881	584 686
Québec	240 966	239 169
	<b>830 847</b>	<b>823 855</b>
<b><i>Clients des volets facultatifs</i></b>		
Ontario	469 049	463 217
Québec	181 753	178 022
	<b>650 802</b>	<b>641 239</b>
<b><i>Clients du service de télévision payante</i></b>		
Ontario	80 661	80 567
Québec	35 381	32 246
	<b>116 042</b>	<b>112 813</b>
<b><i>Clients du service Internet à haute vitesse</i></b>		
Ontario	227 492	203 692
Québec	47 114	41 334
	<b>274 606</b>	<b>245 026</b>
<b><i>Clients numériques</i></b>		
Ontario	157 273	134 668
Québec	80 947	73 768
	<b>238 220</b>	<b>208 436</b>
<b><i>Décodeurs numériques</i></b>		
Ontario	192 361	161 731
Québec	86 862	78 340
	<b>279 223</b>	<b>240 071</b>

**COGECO CÂBLE INC.**  
**ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS**

<i>(en milliers de dollars, sauf les données par action)</i>	Trois mois terminés le		Six mois terminés le	
	<b>28 février 2005</b>	29 février 2004 (redressé)	<b>28 février 2005</b>	29 février 2004 (redressé)
	<b>(non vérifié)</b>	(non vérifié)	<b>(non vérifié)</b>	(non vérifié)
<b>Produits d'exploitation</b>				
Services	<b>137 415 \$</b>	129 241 \$	<b>272 125 \$</b>	256 689 \$
Équipements	<b>974</b>	2 333	<b>2 030</b>	4 374
	<b>138 389</b>	131 574	<b>274 155</b>	261 063
Charges d'exploitation	<b>80 328</b>	78 576	<b>160 185</b>	158 289
Honoraires de gestion - COGECO inc.	<b>2 764</b>	2 585	<b>5 479</b>	5 147
<b>Bénéfice d'exploitation avant amortissement</b>	<b>55 297</b>	50 413	<b>108 491</b>	97 627
Amortissement	<b>31 988</b>	32 355	<b>64 232</b>	75 668
<b>Bénéfice d'exploitation</b>	<b>23 309</b>	18 058	<b>44 259</b>	21 959
Charges financières	<b>13 840</b>	14 767	<b>27 734</b>	29 672
<b>Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices</b>	<b>9 469</b>	3 291	<b>16 525</b>	(7 713)
Impôts sur les bénéfices (note 3)	<b>3 856</b>	2 703	<b>7 085</b>	32 802
<b>Bénéfice net (perte nette)</b>	<b>5 613 \$</b>	588 \$	<b>9 440 \$</b>	(40 515) \$
<b>Bénéfice (perte) par action (note 6)</b>				
De base et dilué(e)	<b>0,14 \$</b>	0,01 \$	<b>0,24 \$</b>	(1,02) \$

**COGECO CÂBLE INC.**  
**ÉTATS CONSOLIDÉS DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS**

<i>(en milliers de dollars)</i>	Six mois terminés le	
	<b>28 février 2005</b>	29 février 2004 (redressé)
	<b>(non vérifié)</b>	(non vérifié)
<b>Solde au début</b>		
Solde déjà établi	<b>33 880 \$</b>	95 677 \$
Redressement par suite de modifications de conventions comptables (note 2d))	-	(29 603)
Solde redressé	<b>33 880</b>	66 074
Bénéfice net (perte nette)	<b>9 440</b>	(40 515)
Dividendes sur actions à droits de vote multiples	<b>(628)</b>	-
Dividendes sur actions subalternes à droit de vote	<b>(970)</b>	-
<b>Solde à la fin</b>	<b>41 722 \$</b>	25 559 \$

**COGECO CÂBLE INC.**  
**BILANS CONSOLIDÉS**

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>28 février 2005</b>		31 août 2004	
	<b>(non vérifié)</b>		(vérifié)	
<b>Actif</b>				
Court terme				
Débiteurs	<b>32 174</b>	\$	31 039	\$
Charges payées d'avance	<b>3 840</b>		4 535	
	<b>36 014</b>		35 574	
Immobilisations	<b>683 555</b>		687 960	
Charges reportées	<b>41 711</b>		48 293	
Droits de clients	<b>989 552</b>		989 552	
	<b>1 750 832</b>	\$	1 761 379	\$
<b>Passif et avoir des actionnaires</b>				
<b>Passif</b>				
Court terme				
Endettement bancaire	<b>15 185</b>	\$	5 410	\$
Créditeurs et charges à payer	<b>84 750</b>		109 402	
Impôts sur les bénéfices à payer	<b>59</b>		844	
Produits reportés et perçus d'avance	<b>25 005</b>		22 778	
Portion de la dette à long terme échéant à court terme (note 4)	<b>2 375</b>		2 455	
	<b>127 374</b>		140 889	
Dette à long terme (note 4)	<b>736 811</b>		750 268	
Produits reportés et perçus d'avance	<b>10 855</b>		9 659	
Passifs relatifs aux avantages sociaux futurs	<b>1 899</b>		1 506	
Passif d'impôts futurs	<b>201 658</b>		195 523	
	<b>1 078 597</b>		1 097 845	
<b>Avoir des actionnaires</b>				
Capital-actions (note 5)	<b>630 089</b>		629 416	
Bénéfices non répartis	<b>41 722</b>		33 880	
Surplus d'apport – rémunération à base d'actions	<b>424</b>		238	
	<b>672 235</b>		663 534	
	<b>1 750 832</b>	\$	1 761 379	\$

# COGECO CÂBLE INC.

## ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

<i>(en milliers de dollars)</i>	Trois mois terminés le		Six mois terminés le	
	<b>28 février 2005</b>	29 février 2004 (redressé)	<b>28 février 2005</b>	29 février 2004 (redressé)
	(non vérifié)	(non vérifié)	(non vérifié)	(non vérifié)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>				
Bénéfice net (perte nette)	<b>5 613 \$</b>	588 \$	<b>9 440 \$</b>	(40 515) \$
Éléments sans incidence sur les espèces et quasi-espèces				
Amortissement	<b>31 988</b>	32 355	<b>64 232</b>	75 668
Amortissement des charges de financement reportées	<b>241</b>	327	<b>475</b>	653
Impôts futurs (note 3)	<b>3 531</b>	1 795	<b>6 135</b>	30 969
Autres	<b>302</b>	213	<b>585</b>	385
Flux de trésorerie générés par l'exploitation	<b>41 675</b>	35 278	<b>80 867</b>	67 160
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement et de la portion long terme des produits reportés et perçus d'avance (note 7a))	<b>10 552</b>	3 384	<b>(22 454)</b>	(28 662)
	<b>52 227</b>	38 662	<b>58 413</b>	38 498
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>				
Acquisition d'immobilisations (note 7b))	<b>(26 809)</b>	(17 008)	<b>(48 383)</b>	(31 657)
Augmentation des charges reportées	<b>(3 132)</b>	(5 322)	<b>(5 337)</b>	(10 778)
Autres	<b>25</b>	-	<b>27</b>	-
	<b>(29 916)</b>	(22 330)	<b>(53 693)</b>	(42 435)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>				
Augmentation (diminution) de l'endettement bancaire	<b>(11 553)</b>	(6 312)	<b>9 775</b>	9 148
Remboursement de la dette à long terme	<b>(10 270)</b>	(10 186)	<b>(13 537)</b>	(5 393)
Émission d'actions subalternes à droit de vote	<b>311</b>	166	<b>640</b>	182
Dividendes sur actions à droits de vote multiples	<b>(314)</b>	-	<b>(628)</b>	-
Dividendes sur actions subalternes à droit de vote	<b>(485)</b>	-	<b>(970)</b>	-
	<b>(22 311)</b>	(16 332)	<b>(4 720)</b>	3 937
<b>Variation nette des espèces et quasi-espèces et espèces et quasi-espèces à la fin</b>	<b>- \$</b>	- \$	<b>- \$</b>	- \$

Voir les informations supplémentaires sur les flux de trésorerie à la note 7.

# COGECO CÂBLE INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

28 février 2005

(les données des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les données par action)

## 1. Mode de présentation

De l'avis de la direction, les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés ci-joints, dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, contiennent tous les ajustements nécessaires pour présenter fidèlement la situation financière de Cogeco Câble inc. aux 28 février 2005 et 31 août 2004, ainsi que les résultats de son exploitation et ses flux de trésorerie pour les périodes de trois et six mois terminées les 28 février 2005 et 29 février 2004.

Bien que la direction estime que l'information est divulguée de façon adéquate, ces états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés et les notes afférentes devraient être lus conjointement avec les états financiers consolidés annuels de Cogeco Câble inc. Les conventions comptables utilisées dans la préparation de ces états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés sont les mêmes que celles utilisées pour les plus récents états financiers consolidés annuels.

Les états financiers consolidés intermédiaires n'ont pas fait l'objet d'une revue par les vérificateurs externes de la Société.

## 2. Récentes prises de position et modifications de conventions comptables

### a) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

En mars 2003, l'Institut Canadien des Comptables agréés (« ICCA ») a publié le chapitre 3110, *Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations*, lequel vise à fournir des directives sur la constatation, la mesure et la présentation du passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et des coûts connexes. Il s'applique aux obligations légales et contractuelles liées à la mise hors service d'actifs corporels à long terme qui découlent d'acquisition, de construction, d'aménagement ou d'opérations habituelles. Les nouvelles recommandations exigent de comptabiliser la juste valeur d'un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations durant l'exercice au cours duquel ces obligations surviennent, si une estimation raisonnable de la juste valeur peut être effectuée. La juste valeur d'un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations correspond au montant qui permettrait de régler ce passif dans le cadre d'une opération normale entre des parties consentantes, autre qu'une opération de vente forcée ou une liquidation. Par la suite, la Société est tenue de passer en charge les coûts de mise hors service d'immobilisations, selon une méthode systématique et rationnelle, sur la durée de vie utile des immobilisations. Ces nouvelles recommandations s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004. Certains de nos contrats de location comportent des clauses exigeant la Société à démanteler les installations ou enlever les équipements dans l'éventualité où le contrat de location ne serait pas renouvelé. Cependant, nous prévoyons renouveler la majorité de nos contrats de location nécessaires à la continuité d'exploitation de notre réseau de câblodistribution et conséquemment, l'obligation liée au démantèlement pour les contrats de location non renouvelés, s'il y a lieu, est considérée non matérielle à ces états financiers consolidés. De plus, dans l'éventualité improbable où certains de ces contrats de location ne seraient pas renouvelés, l'obligation serait difficile à estimer étant donné le large éventail de dates d'expiration potentielles de ces contrats de location.

### b) Entités à détenteurs de droits variables

En juin 2003, l'ICCA a publié une nouvelle note d'orientation concernant la comptabilité (« NOC-15 »), *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables*, qui définit les entités à détenteurs de droits variables comme étant des entités dont le montant des investissements en instruments de capitaux propres n'est pas suffisant ou dont les investisseurs ne réunissent pas toutes les caractéristiques essentielles au contrôle. La note d'orientation fournit des directives pour déterminer si une entité est une entité à détenteurs de droits variables ou non, et, le cas échéant, qui devrait consolider cette entité. Cette nouvelle note d'orientation s'applique à tous les exercices ou périodes intermédiaires ouverts à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2004. Au cours du deuxième trimestre, la Société a terminé son évaluation et a conclu qu'elle ne possédait pas d'entités à détenteurs de droits variables.

## COGECO CÂBLE INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

28 février 2005

(les données des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les données par action)

### 2. Récentes prises de position et modifications de conventions comptables (suite)

#### c) Amortissement des actifs à long terme

En 2003, la Société a révisé la durée de vie utile de ses décodeurs et modems, communément appelés appareils résidentiels, et de certains autres éléments d'actifs à long terme. La durée de vie utile des décodeurs a été modifiée passant de sept à cinq ans pendant que celle des modems a été modifiée passant de sept à trois ans. Ces changements d'estimations comptables, appliqués prospectivement, ont augmenté la dépense d'amortissement de 14,0 millions \$ au cours de la période de six mois terminée le 29 février 2004.

#### d) Constatation des produits

Le 17 décembre 2003, le Comité sur les problèmes nouveaux de l'ICCA a publié le CPN-141, *Constatation des produits*, lequel vise à fournir des directives générales interprétatives sur l'application du chapitre 3400 du manuel de l'ICCA, *Produits*, et à résumer les principes énoncés dans le « Staff Accounting Bulletin » No. 101 (« SAB 101 ») publié aux États-Unis. Le CPN-141 vise également à fournir des directives additionnelles sur la capitalisation des coûts directs différentiels en relation avec les produits au titre des frais initiaux. À cette même date, le Comité a aussi publié le CPN-142, *Accords de prestations multiples générateurs de produits*, traitant de la détermination des accords de prestations multiples comportant plus d'une unité de comptabilisation. Cet abrégé traite également de l'évaluation et de la répartition de la contrepartie prévue à l'accord entre les différentes unités de comptabilisation visées par cet accord.

Au cours du troisième trimestre de l'exercice précédant, la Société a adopté ces nouvelles recommandations et déterminé qu'elle avait des accords de prestations multiples générateurs de produits, comprenant, les services d'installation, la vente d'appareils résidentiels et les services connexes reliés à la prestation de services. En vertu des critères du CPN-142, la Société considère la vente d'appareils résidentiels comme une unité de comptabilisation distincte d'un accord de prestations multiples, alors que les services d'installation et les services connexes relatifs à la prestation de services doivent être considérés comme une unité intégrée. De plus, certains coûts directs différentiels relatifs aux services d'installation devraient être reportés sur la même durée que les produits liés à l'installation. Conséquemment, la Société a effectué les changements suivants rétroactivement :

- Les produits liés à l'installation sont dorénavant reportés et amortis sur la durée de vie moyenne de l'abonnement d'un client, soit quatre ans. Auparavant, ces produits étaient constatés immédiatement car ils représentaient un recouvrement partiel des frais directs de vente engagés. À la facturation, la portion des produits non gagnés est comptabilisée à titre de produits reportés et perçus d'avance;
- Les coûts de rebranchement des clients sont dorénavant comptabilisés à titre de charges reportées jusqu'à concurrence du montant des produits générés par l'activité de rebranchement, qui sont inclus dans les produits liés à l'installation, et amortis sur la durée de vie moyenne de l'abonnement d'un client, soit quatre ans. Auparavant, ces frais qui comprennent le matériel, la main d'oeuvre directe et certains frais généraux, étaient capitalisés à titre d'immobilisations et généralement amortis sur une période de cinq ans;
- Les produits liés à la vente d'appareils résidentiels à prix subventionné, qui étaient auparavant comptabilisés à titre de recouvrement partiel du coût, sont maintenant comptabilisés à titre de produits d'exploitation et compensés par une charge d'exploitation équivalente;
- La portion des frais de publicité encourus pour augmenter la base de clients numériques et Internet haute vitesse qui était auparavant comptabilisée à titre de charge reportée est dorénavant comptabilisée à titre de charge d'exploitation.

# COGECO CÂBLE INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

28 février 2005

(les données des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les données par action)

## 2. Récentes prises de position et modifications de conventions comptables (suite)

Ces changements appliqués de façon rétroactive, ont eu les effets suivants sur l'état consolidé des résultats de la Société pour les périodes de trois et six mois terminées le 29 février 2004:

	Trois mois terminés le		Six mois terminés le	
	29 février 2004		29 février 2004	
	Avant redressement	Après redressement	Avant redressement	Après redressement
	(non vérifié)	(non vérifié)	(non vérifié)	(non vérifié)
Produits d'exploitation	129 039 \$	131 574 \$	257 111 \$	261 063 \$
Charges d'exploitation	74 557	78 576	149 835	158 289
Amortissement	31 314	32 355	73 594	75 668
Impôts sur les bénéfices	3 495	2 703	36 809	32 802
Bénéfice net (perte nette)	2 321	588	(37 946)	(40 515)
<b>Bénéfice (perte) par action</b>				
De base et dilué(e)	0,06 \$	0,01 \$	(0,95) \$	(1,02) \$

Aussi, les bénéfices non répartis ont été réduits de 29,6 millions \$ au 1<sup>er</sup> septembre 2003 à la suite de ces changements.

## 3. Impôts sur les bénéfices

	Trois mois terminés le		Six mois terminés le	
	28 février 2005	29 février 2004 (redressé)	28 février 2005	29 février 2004 (redressé)
	(non vérifié)	(non vérifié)	(non vérifié)	(non vérifié)
Exigibles	325 \$	908 \$	950 \$	1 833 \$
Futurs	3 531	1 795	6 135	30 969
	3 856 \$	2 703 \$	7 085 \$	32 802 \$

# COGECO CÂBLE INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

28 février 2005

(les données des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les données par action)

## 3. Impôts sur les bénéfices (suite)

Le tableau suivant présente le rapprochement entre les taux d'imposition fédéral et provinciaux réglementaires et le taux d'imposition effectif consolidé :

	Trois mois terminés le		Six mois terminés le	
	28 février 2005	29 février 2004 (redressé)	28 février 2005	29 février 2004 (redressé)
	(non vérifié)	(non vérifié)	(non vérifié)	(non vérifié)
Impôts sur les bénéfices selon le taux d'imposition de base combiné de 34,96 % (35,32 % en 2004)	3 310 \$	1 217 \$	5 777 \$	(2 724) \$
Pertes ou bénéfices assujettis à des taux d'imposition plus ou moins élevés	171	415	265	477
Augmentation de l'impôt relatif à l'augmentation des taux pratiquement en vigueur	-	-	-	32 483
Impôts des grandes sociétés	325	925	950	1 850
Autres	50	146	93	716
Impôts sur les bénéfices selon le taux d'imposition effectif	3 856 \$	2 703 \$	7 085 \$	32 802 \$

## 4. Dette à long terme

	Échéance	Taux d'intérêt	28 février 2005 (non vérifié)	31 août 2004 (vérifié)
<b>Société mère</b>				
Crédit à terme	2007	3,69 % <sup>(1)</sup>	45 000 \$	58 000 \$
Déventures garanties de premier rang série 1	2009	6,75	150 000	150 000
Billets garantis de premier rang				
Série A – 150 millions de dollars US	2008	6,83 <sup>(2)</sup>	185 025	196 950
Série B	2011	7,73	175 000	175 000
Déventures subordonnées garanties série A	2007	8,44	125 000	125 000
Crédit reporté <sup>(3)</sup>	2008	-	53 625	41 700
<b>Filiales</b>				
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	2008	5,87– 9,11	2 616	3 153
Actions privilégiées <sup>(4)</sup>	2006	-	2 920	2 920
			739 186	752 723
Moins portion court terme			2 375	2 455
			736 811 \$	750 268 \$

(1) Taux d'intérêt moyen sur la dette au 28 février 2005, incluant les frais d'estampillage.

(2) Les conventions d'échange de devises croisées ont donné lieu à un taux d'intérêt annuel réel de 7,254 % sur l'équivalent en dollars canadiens de la dette américaine.

(3) Le crédit reporté représente le montant qui serait payable aux 28 février 2005 et 31 août 2004 en vertu des conventions d'échange de devises couvrant les billets garantis de premier rang série A libellés en dollars US.

(4) 2 920 000 actions privilégiées, dividende cumulatif 5,5 %, rachetables au gré du détenteur et de la filiale à raison d'un maximum de 1 400 000 \$ annuellement.

**COGECO CÂBLE INC.**

Notes afférentes aux états financiers consolidés

28 février 2005

*(les données des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les données par action)***5. Capital-actions****Autorisé, en nombre illimité :**

Actions privilégiées de catégorie A, sans droit de vote, rachetables au gré de la Société et du porteur au prix de 1 \$ l'action, à dividende privilégié cumulatif au taux de 11 % de leur prix de rachat par année.

Actions privilégiées de catégorie B, sans droit de vote, pouvant être émises en série.

Actions à droits de vote multiples, 10 votes par action.

Actions subalternes à droit de vote, 1 vote par action.

	<b>28 février 2005</b>		31 août 2004
	(non vérifié)		(vérifié)
<b>Émis</b>			
15 691 100 actions à droits de vote multiples	<b>98 346</b>	\$	98 346
24 285 114 actions subalternes à droit de vote (24 232 815 au 31 août 2004)	<b>531 743</b>		531 070
	<b>630 089</b>	\$	629 416

Au cours de la période, les actions subalternes à droit de vote ont évolué comme suit :

	<b>Six mois terminés le 28 février 2005</b>			Douze mois terminés le 31 août 2004	
	(non vérifié)			(vérifié)	
	Nombre d'actions	Montant		Nombre d'actions	Montant
Solde au début	<b>24 232 815</b>	<b>531 070</b>	\$	24 190 043	530 669
Actions émises contre espèces en vertu du régime d'achat d'actions offert aux employés et du régime d'options d'achat d'actions	<b>52 299</b>	<b>673</b>		42 772	401
Solde à la fin	<b>24 285 114</b>	<b>531 743</b>	\$	24 232 815	531 070

# COGECO CÂBLE INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

28 février 2005

(les données des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les données par action)

## 5. Capital-actions (suite)

### Régimes d'intéressement au capital

La Société offre à ses employés et à ceux de ses filiales un régime d'achat d'actions et offre également à certains dirigeants un régime d'options d'achat d'actions qui sont décrits dans les états financiers de l'exercice terminé le 31 août 2004. Au cours des deux premiers trimestres, la Société a octroyé 140 766 options d'achat d'actions (159 580 en 2004) comportant un prix d'exercice de 21,50 \$ (15,70 \$ à 18,12 \$ en 2004) dont 38 397 options d'achat d'actions (48 037 en 2004) ont été octroyées à des employés de COGECO inc. La Société comptabilise un coût de rémunération pour les options octroyées depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2003. Une charge de 121 000 \$ et 219 000 \$ (63 000 \$ et 112 000 \$ en 2004) a été comptabilisée pour les périodes de trois et six mois terminées le 28 février 2005. Si le coût de rémunération avait été déterminé selon la méthode de la juste valeur à la date d'attribution des options, pour les options octroyées entre le 1<sup>er</sup> septembre 2001 et le 31 août 2003, le bénéfice net (perte nette) et le bénéfice (perte) par action pour les périodes de trois et six mois terminées les 28 février 2005 et 29 février 2004 auraient été réduits (augmentés) aux montants pro forma suivants :

	Trois mois terminés le		Six mois terminés le	
	28 février 2005	29 février 2004 (redressé)	28 février 2005	29 février 2004 (redressé)
	(non vérifié)	(non vérifié)	(non vérifié)	(non vérifié)
Bénéfice net (perte nette)				
Présenté(e)	5 613 \$	588 \$	9 440 \$	(40 515) \$
Pro forma	5 517	492	9 248	(40 707)
Bénéfice (perte) par action de base et dilué(e)				
Présenté(e)	0,14 \$	0,01 \$	0,24 \$	(1,02) \$
Pro forma	0,14	0,01	0,23	(1,02)

La juste valeur des options octroyées a été estimée à la date d'attribution, pour les fins de détermination des coûts compensatoires liés aux options et de présentation d'information pro forma, au moyen du modèle d'évaluation d'options Binomial en fonction des hypothèses suivantes :

	2005	2004
Taux de dividende prévu	1,27 %	1,27 %
Volatilité prévue	43 %	49 %
Taux d'intérêt sans risque	3,70 %	4,04 %
Durée prévue en années	4,0	3,9

La juste valeur des options octroyées durant la période de six mois terminée le 28 février 2005 était de 7,46 \$ par option (6,53 \$ en 2004).

Au 28 février 2005, la Société avait des options d'achat d'actions en circulation permettant d'acquérir 599 095 actions subalternes à droit de vote. Ces options peuvent être levées à des prix variant de 7,05 \$ à 40,75 \$ et à diverses dates allant jusqu'au 14 octobre 2014.

# COGECO CÂBLE INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

28 février 2005

(les données des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les données par action)

## 6. Bénéfice (perte) par action

Le tableau suivant présente un rapprochement entre le bénéfice (perte) de base par action et le bénéfice (perte) dilué(e) par action :

	Trois mois terminés le		Six mois terminés le	
	28 février 2005	29 février 2004 (redressé)	28 février 2005	29 février 2004 (redressé)
	(non vérifié)	(non vérifié)	(non vérifié)	(non vérifié)
Bénéfice net (perte nette)	5 613 \$	588 \$	9 440 \$	(40 515) \$
Moyenne pondérée du nombre d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote en circulation	39 963 076	39 887 681	39 949 327	39 886 354
Effet de dilution des options d'achat d'actions <sup>(1)</sup>	160 067	104 499	137 415	-
Moyenne pondérée du nombre d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote diluées en circulation	40 123 143	39 992 180	40 086 742	39 886 354
<b>Bénéfice (perte) par action</b>				
De base et dilué(e)	0,14 \$	0,01 \$	0,24 \$	(1,02) \$

(1) La moyenne pondérée des actions subalternes à droit de vote potentiellement dilutives qui sont antidilutives pour la période de six mois terminée le 29 février 2004 s'élève à 95 835 actions. Des options d'achat d'actions permettant d'acquérir 19 906 actions (208 681 en 2004) pour la période de six mois terminée le 28 février 2005, étaient en circulation mais n'ont pas été incluses dans le calcul du bénéfice par action dilué étant donné que le prix d'exercice des options était supérieur à la moyenne du prix des actions subalternes à droit de vote. En conséquence, l'effet aurait été antidilutif.

## 7. États des flux de trésorerie

a) Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement et de la portion long terme des produits reportés et perçus d'avance

	Trois mois terminés le		Six mois terminés le	
	28 février 2005	29 février 2004 (redressé)	28 février 2005	29 février 2004 (redressé)
	(non vérifié)	(non vérifié)	(non vérifié)	(non vérifié)
Débiteurs	(464) \$	(390) \$	(1 135) \$	521 \$
Charges payées d'avance	92	(57)	695	472
Créditeurs et charges à payer	11 759	3 185	(24 652)	(31 993)
Impôts sur les bénéfices à payer	(721)	(46)	(785)	752
Produits reportés et perçus d'avance	(114)	692	3 423	1 586
	10 552 \$	3 384 \$	(22 454) \$	(28 662) \$

# COGECO CÂBLE INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

28 février 2005

(les données des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les données par action)

## 7. États des flux de trésorerie (suite)

### b) Autres informations

	Trois mois terminés le		Six mois terminés le	
	28 février 2005	29 février 2004	28 février 2005	29 février 2004
	(non vérifié)	(non vérifié)	(non vérifié)	(non vérifié)
Immobilisations acquises par le biais de contrats de location-acquisition	- \$	27 \$	- \$	126 \$
Intérêts versés	11 237	11 979	27 357	29 027
Impôts sur les bénéfices versés	1 046	954	1 735	1 081

## 8. Avantages sociaux futurs

La Société et ses filiales offrent à leurs employés des régimes de retraite contributifs à prestations déterminées, à cotisations déterminées ou un régime enregistré d'épargne-retraite collectif qui sont décrits dans les états financiers de l'exercice terminé le 31 août 2004. La charge totale liée à ces régimes s'établit comme suit :

	Trois mois terminés le		Six mois terminés le	
	28 février 2005	29 février 2004	28 février 2005	29 février 2004
	(non vérifié)	(non vérifié)	(non vérifié)	(non vérifié)
Régime de retraite à prestations déterminées	204 \$	171 \$	296 \$	246 \$
Régime de retraite à cotisations déterminées et régime enregistré d'épargne-retraite collectif	322	356	662	716
	526 \$	527 \$	958 \$	962 \$

## 9. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassifiés afin de se conformer à la présentation adoptée au cours de la période courante.